

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE

Plan de la commune

5.1

- ▶ Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 16 juin 2014
- ▶ Arrêt du projet le 13 mars 2018
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 3 septembre au 4 octobre 2018
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2018

ECHELLE:

1/5000

PHASE:

Approbation

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du 18 décembre 2018

En Perspective Urbanisme et Aménagement
0 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com

2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com

LEGENDE

Limite de zone

Ua Zone urbaine habitat ancien - bourg

Uaa Zone urbaine habitat ancien

Uah Zone urbaine Ville Lebrun

Zone urbaine habitat ancien

U1b Zone urbaine habitat récent

Ue Zone urbaine équipements

Uh Zone urbaine hameau Petit Sainte-Mesme -
secteur Fontaine Bouillant

Ux Zone urbaine activités

1AU Zone d'urbanisation future à court terme à dominante habitat

A Zone agricole

N Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement

Ne Zone naturelle équipements publics


Espaces boisés classés

Eléments bâtis identifiés au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme

Eléments paysagers identifiés ou à créer au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme

 Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués (tracé indicatif)

Marge de protection des lisières du massif forestier dans les sites urbains constitués (tracé indicatif)

 Zones humides avérées (SAGE Orge Yvette)

Polygone d'implantation des constructions principales dans la zone Uh

 Périimètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits

br Zones de bruit

Zone inondable

